

EXTRAIT DE PÉTITION **(Article 64 du Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition signée par 9 348 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QUE la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport vient d'annoncer un changement au calendrier scolaire, à savoir compter en heures et non plus en jours les exigences de l'enseignement aux élèves;

ATTENDU QUE ce décret abolirait la liste des congés scolaires établie par le Régime pédagogique de la *Loi sur l'instruction publique* (article 19);

ATTENDU QUE, dorénavant, les écoles pourraient donc offrir des cours les samedis et les dimanches, et aussi les 1^{er} juillet, 1^{er} lundi de septembre, 2^e lundi d'octobre, 24 au 26 décembre, 31 décembre, 1^{er} et 2 janvier, Vendredi saint et lundi de Pâques, lundi qui précède le 25 mai et 24 juin;

ATTENDU QUE cette liste, comprenant quelques fêtes chrétiennes et plusieurs fêtes civiles, relève de l'histoire et des us et coutumes du Québec;

ATTENDU QUE ces congés qui rythment notre vie, et notamment la vie de famille, font partie de notre manière de «vivre ensemble», de nos «valeurs communes», si on peut dire, voire de notre identité;

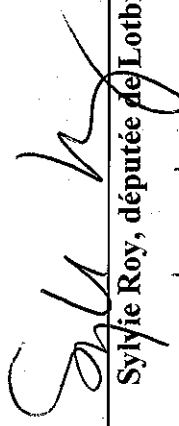
ATTENDU QU'on est en droit d'attendre que tous les Québécois de souche ou immigrants, religieux ou athées, respectent cette modulation de la vie citoyenne;

ATTENDU QUE l'accueil de l'autre ne doit pas faire table rase de l'histoire, de la sociologie et de la culture du Québec;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons à la Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de retirer le décret qui abolirait la liste des congés scolaires établie par le Régime pédagogique de la *Loi sur l'instruction publique* (article 19) et de maintenir le calendrier scolaire traditionnel.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.



Sylvie Roy, députée de Lotbinière
18/05/2010

(Date)